



RECONNAITRE L'ALIÉNATION PARENTALE COMME UNE MALTRAITANCE FAMILIALE

A-liéner = rompre le lien

Aliénation parentale = enfant qui sous l'emprise d'un de ses parents rejette violemment son autre parent sans raison légitime

L'aliénation parentale est difficile à mettre en évidence et ne représente pas une préoccupation prioritaire pour les autorités judiciaires suisses, les familles qui y sont confrontées sont parfois livrées à elles-mêmes.

Les assistants sociaux qui entourent les familles ne sont pas suffisamment formés et les avocats de par leur posture adverse risquent de renforcer les conflits plutôt que les apaiser.

**Les familles concernées n'ont aucune chance
de mettre fin à cette forme de violence, sans soutien extérieur.**

Un couple qui se sépare, c'est de la souffrance pour les partenaires, mais surtout pour les enfants qui subissent la situation.

D'autant plus que certains parents, blessés et dépassés par leurs émotions, utilisent les enfants pour se venger et faire du mal à leur ex-partenaire.

Dans les cas extrêmes, les enfants entendent tellement de mal de l'un des parents qu'ils finissent par croire et adopter les discours dénigrants. De victimes, ils deviennent alors des armes.

C'est le mécanisme que l'on observe dans les cas de triangulation sévère appelée aussi aliénation parentale. Les enfants sont pris à parti dans un conflit qui n'est pas le leur et dont ils se sentent responsables. Ils sont écartelés entre leurs parents et ne parviennent plus à satisfaire leurs deux loyautés. Ils choisissent alors un camp par instinct de survie. Le parent cible est rejeté, isolé et coupé de son enfant.

Les enfants atteints d'un handicap mental peuvent également être victimes d'aliénation parentale, même au-delà de la majorité, leur capacité de discernement étant insuffisante pour comprendre ce qui leur arrive et faire la part des choses.

PETITION RECONNAITRE L'ALIÉNATION PARENTALE COMME UNE MALTRAITANCE FAMILIALE

Nous, soussigné-e-s, demandons par la présente pétition aux autorités judiciaires et législatives suisses :

- Des moyens d'investigation ciblés pour une détection précoce de l'aliénation.
- Des mesures d'accompagnement adaptées dans le but de maintenir et consolider les liens familiaux (parents, grands-parents, fratrie).
- Des mesures préventives afin de protéger les personnes en situation de handicap mental contre toute forme d'abus, dont l'aliénation.
- Des fonds supplémentaires alloués aux services de la protection de l'enfance et des adultes.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
------------	---------------	----------------	------------------

A renvoyer à l'adresse suivante jusqu'au 31.12.2021

Reconnaitre l'aliénation parentale comme une maltraitance familiale.

6b Rue des Canons

1297 Founex

Toute personne domiciliée en Suisse peut signer cette pétition